

ARRETE n°51 - 2023

**DECISION NE FAISANT PAS OPPOSITION A LA DECLARATION PREALABLE
DELIVRE PAR LE MAIRE
au nom de la commune de VILLAZ**

Dossier n° DP07430323X0016		
Date de dépôt : Affichage avis de dépôt : Complété le :	14/03/2023	Surface de plancher créée : m²
Demandeur : Demeurant à :	BOULAUD LIONEL 1013 ROUTE D'AVIERNOZ 74370 VILLAZ	Nombre de logements créés :
Pour : Adresse du terrain : Référence cadastrale :	1013 ROUTE D'AVIERNOZ 74370 Villaz 0A-2904	Destination :

Le Maire,

VU la demande déclaration préalable susvisée,

VU le Code de l'urbanisme,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 20/02/2020 mis à jour le 12/03/2020,

VU la délibération du 28 juin 2018 n° 2018-342 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Déplacements Urbains (PLUI HD) du Grand Annecy,

VU la délibération du 25 mars 2021 n° DEL-2021-59 PLUI du Grand Annecy – compléments à la délibération de prescription du 28 juin 2018,

VU la carte des aléas notifiée par le Préfet en date du 03/02/2006,

VU la réglementation du document d'urbanisme en vigueur applicable au projet : Uc

ARRÊTE

Article 1 : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Fait à VILLAZ le 21/03/2023

Le Maire,

Christian MARTINOD

